

La séance débute à 17:45

Lieu: en PRESENTIEL - Salle Grenier à musiques - ENM de Villeurbanne

Monsieur Stéphane Frioux attribue le pouvoir : six membres du SMG de l'ENMDAD sont présents et trois pouvoirs sont attribués, soit **neuf membres représentés.** 

Membres	Présents	Excusés	Pouvoir attribué à
CONSTANT Gaëtan	Х		
DALBY Hugo	X (VISIO)		
FRIOUX Stéphane	Х		
LAGARDE Caroline		X	Monsieur Dalby
LOIRE Aurélie	Х		
PRADELLE Laure-Emmanuelle	Х		
REVEYRAND Anne	x		N'a pu participer aux votes en raison d'une erreur sur l'horaire indiqué
SUBAI Corinne		Х	Madame Loire
VAN STYVENDAEL Cédric		Х	Monsieur Frioux
TOTAL:9 membres représentés	6	3	3

## Points divers:

- o Validation du compte rendu du comité syndical du 3 mai 2022 à l'unanimité.
- Information du Président sur la signature de convention de partenariat depuis le dernier comité syndical :
  - Convention de partenariat entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet (intervention enseignant ENM) pour l'année 2022-2023

M Giraud explique le renouvellement de ce partenariat entre l'ENM et la cité scolaire René Pellet avec l'intervention d'un enseignant de l'ENM.

Projet de Délibération n°2225 : Vote du projet d'établissement

**M** Giraud présente le nouveau projet d'établissement : il explique que dans le cadre de l'enseignement artistique spécialisé, l'Etat exige de la part des établissements qu'il contrôle l'élaboration d'un projet d'établissement dans les respects des grandes missions de service public qu'il a fixées pour la musique, la danse et le théâtre.

Le projet d'établissement 2021-2026 rappelle les missions et objectifs prioritaires de l'E NM et s'inscrit dans les grandes orientations des collectivités membres ou partenaires du SMG de l'école à travers 5 différentes orientations : une école inclusive et solidaire ; une école épanouissante, facile à vivre et animé ; une école collaborative, participative et citoyenne ; une école active, créative et stimulante ; une école écoresponsable

→ Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Projet de Délibération n°2226** : Convention de Partenariat artistique entre l'ENM de Villeurbanne et BAAM Productions pour l'année scolaire 2022-2023

Mme Lavie présente le renouvellement de partenariat avec BAAM Productions afin de participer au déploiement des actions de sensibilisation dans les quartiers et de permettre l'accès aux jeunes villeurbannais, dans et hors les murs de l'ENM, à la danse Hip-Hop dans les centres sociaux et groupes scolaires de Villeurbanne.

Cette convention fixe les modalités de fonctionnement du partenariat.

→ Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Projet de Délibération n°2227** : Convention de Partenariat artistique entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM de Villeurbanne et la JMB Compagnie pour l'année scolaire 2022-2023

Mme Lavie explique que cette convention permette aux élèves de l'ENM de participer à des ateliers chorégraphiques de danse baroque et renaissance durant l'année scolaire 2022-2023.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2228 : Convention de partenariat entre le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENM de Villeurbanne et IGNATUB pour l'année scolaire 2022-2023

Mme Lavie explique que cette convention va permettre aux élèves de l'ENM de Villeurbanne de participer aux Masters-Class et ateliers d'écritures animés par Jérôme Rousseaux durant l'année scolaire 2022-2023.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

**Mme Loire** demande des précisions sur les différents taux horaires qui s'appliquent selon les différents partenariats.

Le volume horaire très variable d'un partenariat à l'autre justifie les différences de taux horaires applicable.

Projet de Délibération n°2229 : Convention de partenariat entre l'ENM et le CFMI pour l'année scolaire 2022-2023

**M. Giraud** explique le souhait d'œuvrer conjointement au développement de l'éducation artistique en milieu scolaire. Les étudiant(e)s en deuxième année de formation au Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant à l'école, doivent réaliser un stage en milieu scolaire, dans ce cadre, l'ENM accueillera un.e étudiante durant l'année scolaire 2022-2023.

→ Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2230 : Création de deux postes d'APEA d'intervenant musical Minimix n°390 et 391 à temps complet (100%)

Mme Lavie: explique ces deux créations n° 390 : d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe et n° 391 : d'Intervenant Musical Minimix afin de répondre aux besoins du Projet Villeurbanne Capitale Française de la Culture 2022 et après avis du Comité Technique Paritaire du 31 05 2022.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2231 : Evolution quotité horaire-poste d'APEA Basse Jazz n° 307 à temps non complet (35%) vers APEA temps non complet (50%)

**Mme Lavie** propose l'évolution de la quotité horaire du poste n° 307 d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe-Basse Jazz à temps non complet (35%, soit 7 heures face à face pédagogique) vers un poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 50% (soit 10heures de face à face pédagogique), avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022, sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire du 28 juin 2022.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.

Projet de Délibération n°2232 : Création de poste de secrétaire du responsable administratif et financier, adjoint administratif, poste n°123

**Mme Lavie** propose cette création du poste n°123 d'Adjoint Administratif – Secrétaire au responsable administratif et financier à temps complet 100% avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2022, sous réserve du vote du Comité Technique Paritaire du 28 juin 2022.

→Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération.